

Le protocole d'admission

Rencontre avec le travailleur social à l'origine de la demande d'admission.

Les demandes d'admission sont étudiées et, s'il y a possibilité d'accueil, une première rencontre a lieu avec le travailleur social à l'origine de la demande d'admission. Cela permet d'évaluer, précisément, s'il y a adéquation entre les motifs du prescripteur, le projet de l'institution et la mission poursuivie par cette dernière.

La pré-admission ne peut s'envisager qu'en fonction des éléments recueillis lors de cette rencontre.

La pré-admission.

La pré-admission se déroule sur 1h30, environ, dans l'institution et concerne : le travailleur social à l'origine de la demande d'admission, l'enfant ou l'adolescent(e) concerné par la demande d'admission, les parents (quand la situation ne l'empêche pas), l'éducateur de l'institution en poste.

Elle se déroule de la façon suivante :

1^{er} temps : le directeur ou l'adjoint de direction ou l'adolescent(e), sa famille et le travailleur social présentent les différents temps de la procédure d'admission.

2^{ème} temps : la psychologue rencontre la famille et l'adolescent(e).

3^{ème} temps : la famille et l'enfant ou l'adolescent local avec l'éducateur en poste.

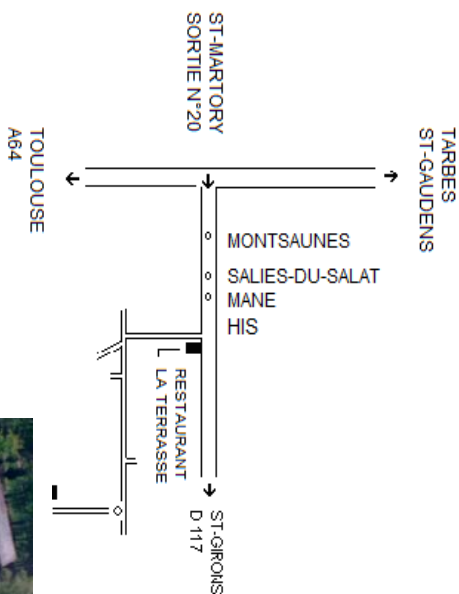
4^{ème} temps : la famille, l'enfant ou l'adolescent en poste, le travailleur social et le directeur, se retrouvent pour évoquer le sentiment à la visite de l'établissement mais aussi tout prendre en compte en vue d'une éventuelle admission.

La prise de décision.

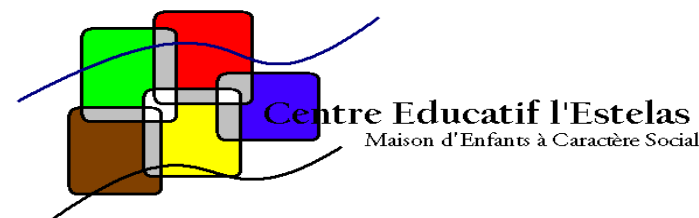
La décision est transmise, sous 48h00 environ, au travailleur social à l'origine de la demande de pré-admission.

L'accueil de l'enfant ou de l'adolescent.

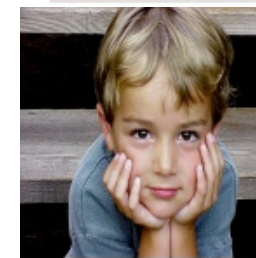
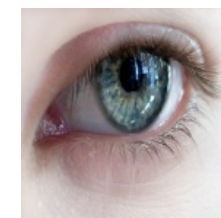
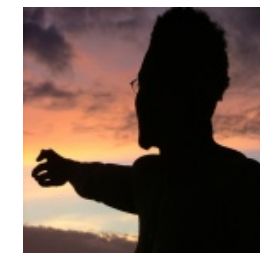
Les documents obligatoires énoncés par la loi sont remis à la famille et à l'enfant ou à l'adolescent. Le Contrat de Séjour, ou le Document Indivisible en Charge, est élaboré et signé conformément à la loi n° 2004-1274 du 26 Novembre 2004. La mission des premiers objectifs de travail préfigurés est personnalisée de l'enfant ou de l'adolescent.



CENTRE EDUCATIF L'ESTELAS
Chemin Sénac
31260 HIS
☎ 05.61.90.30.21
☎ 05.61.90.31.03
✉ centre.estelas@wanadoo.fr



Une aide éducative pour se reconstruire.



L'institution

Le Centre Educatif l'Estelas accueille 24 enfants et adolescents, filles et garçons, de 13 à 18 ans et à titre exceptionnel et dérogatoire, quatre mineurs de moins de 13 ans dans le cas d'accueil de fratrie dont l'un des enfants est âgé de plus de 13 ans. Ces placements s'inscrivent dans le cadre de nos habilitations ASE et PJJ. L'institution est également signataire du protocole d'accueil d'urgence.

Les objectifs poursuivis

- Favoriser l'éducation et la socialisation de l'usager.
- Travailler de façon concertée avec l'ensemble des partenaires (dans le respect des missions de chacun) dans la perspective d'un retour en famille dans les meilleures conditions possibles.
- Favoriser l'avènement identitaire en questionnant la subjectivité.
- Revisiter au travers des relations avec le groupe et l'équipe éducative, son rapport à lui-même et à l'autre.
- Mettre au travail les relations parents/enfants qui font souffrance.
- Favoriser l'émergence des potentialités et l'apprentissage de l'autonomie.

Les actions menées au quotidien

- Socialiser :
 - * pour retrouver un rythme de vie adapté.
 - * pour réapprendre à vivre en société.
 - * pour se respecter et respecter les autres.
- Favoriser l'apprentissage de l'autonomie :
 - * pour organiser sa vie quotidienne.
 - * pour apprendre à gérer un budget.
 - * pour intégrer les règles et la Loi.
- Favoriser l'insertion scolaire et professionnelle :
 - * pour accéder aux apprentissages de base.
 - * pour se projeter dans un avenir professionnel.
 - * pour valoriser l'usager par l'insertion dans un projet de scolarité, de formation qualifiante ou d'emploi.
- Proposer une aide personnalisée :
 - * pour bénéficier de divers types de soutiens.
 - * pour reprendre confiance en soi et valoriser son estime de soi.
 - * pour réfléchir sur ses actes et sa situation.
 - * pour retrouver des relations familiales sereines.
 - * pour construire un projet personnalisé.
 - * pour préparer son avenir social et professionnel ; favoriser un nouveau départ.

Les outils d'accompagnement

- Des projets personnalisés régulièrement évalués et travaillés avec les référents extérieurs, l'enfant ou l'adolescent et sa famille.
- Des entretiens éducatifs réguliers et formalisés menés par les coordinateurs de projet de l'institution.
- Des entretiens ponctuels ou réguliers proposés aux enfants et adolescents par la psychologue de l'institution.
- Un travail avec les familles respectueux, des procédures, rôles et missions de chaque service intervenant dans les situations.
- Des rencontres régulières avec les référents extérieurs.
- Des démarches auprès des services de soins, en fonction des éléments retranscrits sur le Relevé d'Information Santé, pour une prise en charge médicale et psychologique.
- Des activités de re-médiation ou des séjours extérieurs sont proposées aux enfants et adolescents accueillis par les équipes éducatives.
- Des inscriptions dans les centres de sport et de loisirs de proximité afin de favoriser une ouverture sur l'extérieur et la consolidation des capacités physiques, sportives et intellectuelles de chaque enfant et adolescent.

Les points de repère

- Les valeurs : fondées sur les valeurs associatives de respect, de tolérance et de droit pour chacun à trouver sa place dans la société.
- L'implication : Le droit reconnu à chacun de pouvoir trouver sa place dans la société implique en retour la responsabilité et le devoir pour chacun d'être impliqué et acteur dans le projet qu'il construit.
- Les règles de vie : de façon générale, les règles qui organisent le fonctionnement se réfèrent aux principes de la vie sociale et de la Loi.
- L'échange : construire pour soi, avec les adultes, un projet personnalisé basé sur une logique de contrat d'accompagnement qui engage chacune des parties.
- La participation : aux tâches quotidiennes ; à l'entretien de son cadre de vie (chambre, espaces collectifs, intérieur et extérieur) dans le respect du matériel mis à disposition et du site ; aux réunions d'organisation, de fonctionnement et de régulation du groupe de vie.
- Les interdits : la violence quelque soit sa forme ; les échanges et le commerce entre résidents ; les relations sexuelles ; l'introduction de produits dangereux et/ou prohibés (alcool, drogue, armes).

Les infrastructures

L'Unité 1 peut accueillir, 12 garçons et filles jusqu'à 15 ans, dans des locaux permettant à chacun(e) de vivre des activités de groupe tout en préservant son intimité grâce à des chambres individuelles.

L'Unité 2 peut accueillir 12 adolescents garçons et filles de 15 à 18 ans sur une structure disposant d'hébergements diversifiés : chambres, studios internes à la villa, studios extérieurs à la villa.

La classe interne permet le suivi scolaire, l'aide aux devoirs, la liaison avec les établissements scolaires et de formation, pour l'ensemble des enfants et adolescents accueillis. C'est également un lieu où peuvent se réaliser des évaluations pour les primo arrivants...

Les équipements sportifs composés d'un terrain de football, d'un terrain de basket-ball, d'une salle multi-activités (dojo, boxe, etc.), une piscine d'extérieure, offrent des espaces de détente et d'activités physiques au sein de l'institution.

Les moyens humains

1 Directeur d'Association	1 Moniteur Adjoint
1 Directeur	d'Animation
1 Psychologue	4 Surveillants de nuit
1 Assistante Sociale	1 Ouvrier d'entretien
1 Secrétaire Educative	1 Agent d'entretien
8 Educateurs Spécialisés	1 Cabinet médical
1 Educateur Scolaire	rattaché à l'institution

Le secrétariat administratif et la comptabilité sont assurés au siège de l'Association.